



Promotion Plan d'investissement / Conditions générales / Octobre 2022

1. BUX B.V. (« BUX ») offre des actions gratuites (cette Promotion) à des utilisateurs de l'application BUX Zero (« BUX Zero app ») tirés au sort, selon les conditions stipulées ci-dessous.
2. **Pour participer à cette Promotion, tu dois mettre en place un Plan d'investissement* avant le 21/10/2022 à 23h59.**
3. Pour être éligible aux Prix, tu dois :
 - a. Avoir un Compte d'investissement financé dans l'application BUX Zero pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 2022.
 - b. Avoir un Plan d'investissement actif* avec un montant minimum de 150 € par mois dans l'application BUX Zero pendant les mois de juillet et août 2022.
 - c. Seul ton premier (un) Plan d'investissement actif est éligible pour recevoir un prix. La création de plusieurs plans d'investissement n'augmentera pas tes chances de gagner.
4. Si les conditions ci-dessus sont remplies, tu es automatiquement éligible pour recevoir l'un de ces prix :
 - a. 30 gagnants recevront une fraction de 100 € de l'actif du plan d'investissement le plus populaire** dans le pays auquel leur compte est associé.
5. Les gagnants sont tirés au sort parmi un ensemble d'utilisateurs éligibles. Si un utilisateur est tiré au sort comme gagnant, il est ensuite retiré de tous les autres groupes auxquels il pourrait être éligible.
6. Les gagnants sont informés dans les 10 premiers jours ouvrables du mois de janvier 2023. Les Prix seront distribués au plus tard dans les 10 derniers jours ouvrables du mois de janvier 2023, à l'exception du Prix mentionné au point 4(a) qui sera distribué dans les 10 premiers jours ouvrables des mois mentionnés.
7. Les actions pouvant être distribuées sont déterminées à l'entière discrétion de BUX uniquement et ne sont pas négociables. La liste des gagnants (rendus anonymes) sera publiée sur le site Web de BUX.

8. Tu n'es éligible qu'une seule fois à cette promotion. Si tu as créé plusieurs comptes dans l'application BUX Zero, seul le premier compte d'investissement ouvert est éligible pour participer. Les autres comptes sont exclus de la participation.

9. BUX est le seul arbitre de cette promotion et se réserve le droit de modifier, amender, prolonger ou annuler cette promotion à tout moment sans préavis. Nous t'informons de toute modification de cette promotion et/ou de ses conditions en mettant à jour notre site Web. Nous te recommandons de le consulter régulièrement pour ces mises à jour.

10. Si BUX détecte une quelconque forme de fraude, d'abus ou de mauvaise utilisation de cette promotion de quelque nature que ce soit, tu seras immédiatement exclu(e) de cette promotion et nous pourrions récupérer toutes les actions qui ont déjà été accordées.

11. BUX se réserve le droit de retenir tout prix pour lequel un utilisateur participant est sélectionné si BUX est d'avis que l'esprit de cette promotion est manipulé ou si des schémas irréguliers sont observés. BUX résoudra tout litige, couvert ou non par ces conditions, de manière juste et appropriée et la décision de BUX concernant un litige sera définitive.

* Tels que nommés et décrits dans le Plan d'investissement de l'application BUX Zero en ETF et/ou actions.

** L'actif du plan d'investissement le plus populaire est celui qui a été ajouté aux plans d'investissement le plus fréquemment par tous les utilisateurs de BUX Zero au 7 octobre 2022, dans un pays donné, depuis le moment où cette fonctionnalité a été introduite.

Les services d'investissement de BUX Zero pour les actions et les ETF sont fournis par BUX B.V. BUX B.V. est enregistré auprès de la Chambre de commerce néerlandaise à Amsterdam sous le numéro 58403949. BUX B.V. est autorisé et réglementé par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (Autoriteit Financiële Markten - AFM). Les services relatifs aux cryptomonnaies de BUX Zero sont proposés par BUX Alternative Investments BV (BUX AI). BUX AI est enregistré auprès de De Nederlandsche Bank N.V. (DNB) en tant que fournisseur de services de cryptomonnaies. DNB supervise la conformité de BUX Alternative Investments B.V. avec la loi sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (prévention) (Wwft) et la loi sur les sanctions de 1977 (Sanctiewet 1977). BUX Alternative Investments B.V. n'est pas soumis à la surveillance prudentielle de DNB ni à la surveillance de conduite de l'AFM. Cela signifie qu'il n'y a pas de surveillance des exigences financières ou des risques commerciaux, ni de protection spécifique des consommateurs de produits financiers.

BUX B.V. ne fournit pas de conseils d'investissement et les investisseurs individuels doivent prendre leurs propres décisions ou chercher des conseils indépendants. Investir comporte des risques. La valeur des investissements peut augmenter ou diminuer et tu peux recevoir moins que ton investissement initial ou perdre la totalité de ton investissement.